

Son Honneur le Président, du comité du Restaurant, a présenté son premier rapport:—

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

CHAMBRE DU PRÉSIDENT,

VENDREDI, 29 janvier 1909.

Le comité du Restaurant a l'honneur de présenter son premier rapport:—

1. Le comité s'est réuni ce jour et a choisi Son Honneur le Président, comme président du comité.

2. Le président a fait rapport que le comité mixte des deux Chambres du Restaurant ont demandé que le service du restaurant du Sénat soit transféré pour l'usage du restaurant mixte.

3. Le comité recommande que le secrétaire de ce comité soit autorisé à remettre au comité mixte toutes les porcelaines et faïences (autres que celles qui portent le chiffre du Sénat), toutes les argenteries (sauf celles qui seraient conservées pour l'usage dans les appartements des dames et du président) et tout le linge de table.

Le tout respectueusement soumis.

J. K. KERR,

*Président.*

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que les paragraphes (a) et (h) de la règle 24 du Sénat soient suspendues relativement au dit rapport.

Alors, sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Watson a présenté, pour l'honorable M. Dandurand, le second et dernier rapport du comité mixte du Restaurant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

Le comité mixte du Restaurant, nommé à la dernière session, a l'honneur de présenter son deuxième et dernier rapport.

Dans l'intérim, votre comité a organisé et meublé le restaurant, utilisant en autant que possible les ustensiles des deux anciens restaurants du Sénat et de la Chambre des Communes, a nommé un *steward* qui a surveillé les progrès des travaux, et a vu à ce que le restaurant fût prêt pour l'ouverture du Parlement.

Le comité recommande qu'un comité mixte permanent des deux Chambres, composé de quatre membres de chacune et des présidents des deux Chambres *ex-officio*, soit nommé pour surveiller les affaires du dit restaurant.

R. DANDURAND.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que les paragraphes (a) et (h) de la règle 24 soit suspendue relativement au dit rapport.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport du ministre de la Justice relatif aux pénitenciers du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 34, 1909.)